

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Charlotte BOURG, Etienne COUIGNOUX, David DUMAS,

Procurations : Lionel ROUSSET à Philippe BRUGERE, Alain VERMOREL à Jean-Pierre SAUGERAS, Violette JANET-WIOLAND à Marie-José GUIGNABEL, Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ;

Date de la convocation : 1 juillet 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2024-04-01 – SUCCESSION GEORGES PEROL
ACCEPTATION DU BENEFICE DU CONTRAT**

Philippe BRUGERE, Maire de Meymac, rappelle aux membres du Conseil municipal, avoir rendu hommage à Georges PEROL lors d'une précédente séance. Il indique que Georges PEROL, décédé le 16 mars 2024, avait contractualisé un contrat d'assurance-vie auprès de PREDICA, filiale au Crédit Agricole Centre France. Georges PEROL avait désigné la Commune de Meymac comme bénéficiaire du contrat d'assurance-vie.

Philippe BRUGERE propose d'accepter les volontés de Georges PEROL et d'être désigné comme la personne habilitée à percevoir les fonds pour la Commune de MEYMAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **ACCEPTE** le bénéfice du contrat Floriane 90036107707 souscrit par M Georges PEROL auprès du Crédit Agricole Centre France
- **DESIGNE** M le Maire comme la personne habilitée à percevoir les fonds au nom de la Commune
- **AUTORISE** M le Maire à compléter et à signer tous les actes utiles à l'accomplissement de ce dossier

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 10 Juillet 2024

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20240716-2024-04-01-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024